

p.B.15.21.Israël  
p.B.22.71.12.Isr. - LC/bo

3003 Berne, le 16 juin 1977

Au Directeur  
des Archives cantonales  
Département de l'Instruction  
publique

1951      S i o n

Monsieur le Directeur,

Vous nous demandez, par lettre du 3 juin 1977, divers renseignements à l'intention de Monsieur le Président du Conseil d'Etat du Valais, en prévision de la visite qu'effectuera à Sion l'Ambassadeur d'Israël.

Nous avons pu recueillir aux Archives fédérales diverses indications en réponse à vos questions.

La première forme de la présence officielle de la Suisse dans ce qui était alors le Mandat de Palestine a été l'ouverture d'un Consulat à Jaffa en 1927. En raison des troubles, ce Consulat a été transféré en 1937 à Tel Aviv. En 1941, il était à nouveau transféré, cette fois-ci à Jérusalem. Le Conseil fédéral le ferma le 29 février 1952.

Notre première représentation dans le nouvel Etat d'Israël a été un Consulat ouvert à Tel Aviv en 1949. En 1951, nous avons ouvert à Tel Aviv notre première représentation diplomatique, qui avait rang de Légation jusqu'en 1958, où elle fut élevée au rang d'Ambassade.

./.

- 2 -

Du fait qu'aucun règlement n'est encore intervenu dans le conflit israélo-arabe, la Suisse n'a pas pu envisager de rouvrir un Consulat à Jérusalem et son Ambassade est demeurée à Tel Aviv après que les autorités israéliennes se sont déplacées à Jérusalem.

En raison des circonstances dramatiques qui ont présidé à la création de l'Etat d'Israël et des controverses internationales qui l'ont accompagnée, la reconnaissance de ce nouvel Etat par la Suisse a posé un problème délicat aux autorités fédérales, qui se souciaient d'agir en conformité avec la neutralité. Le Conseil fédéral procéda dès lors en deux étapes: reconnaissance de facto le 28 janvier 1949; reconnaissance de jure le 25 mars 1949.

Nos relations d'ordre politique avec Israël ne peuvent faire abstraction du conflit Israélo-arabe. Nous vous remettons ci-joint une "note politique" à ce sujet, que nous vous prions de bien vouloir remettre à Monsieur le Conseiller d'Etat Franz Steiner, pour son orientation et celle du Conseil d'Etat.

Nous vous remettons encore ci-joint un cahier d'information sur Israël préparé par le Service de documentation de l'Assemblée fédérale, qui contient un chapitre sur les relations israélo-suisse.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

DIRECTION POLITIQUE

(Iselin)

Annexes: mentionnées

Copie à: - Ambassade de Suisse, Tel Aviv  
- IS  
- LC

## Note politique

### La Suisse et le conflit du Moyen-Orient

Depuis bientôt trente ans que se prolonge la situation conflictuelle dans cette région du monde, le Conseil fédéral ne cesse d'appeler de ses vœux une solution fondée sur la bonne entente, la conciliation, la réconciliation.

Si la paix pouvait s'instaurer définitivement dans la région, le capital de relations humaines, économiques, culturelles et scientifiques, établies entre notre pays et les ressortissants d'Israël, pourrait fructifier plus que ce n'est le cas actuellement.

Une telle paix devrait aussi permettre à notre pays et à nos compatriotes d'avoir enfin des relations normales avec les Palestiniens qui vivent sous un régime d'occupation ou, privés de foyer, dans des Etats qui ne sont pas leur patrie.

La sollicitude des autorités fédérales pour les réfugiés de Palestine s'est manifestée de longue date, notamment par l'aide humanitaire, d'un volume non négligeable, qu'au cours des années et aujourd'hui encore, la Confédération leur fait parvenir par divers canaux, en premier lieu par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine.

Les bons offices de la Suisse pour la recherche de la paix se manifestent de diverses manières, en tout premier lieu, par la mise à disposition de Genève comme siège d'une Conférence diplomatique de la paix.

- 2 -

Sur le terrain même, notre pays est aussi présent, grâce aux appareils aériens mis à disposition de l'Organisme des Nations Unies pour la Surveillance de la Trêve en Palestine (ONUST). Les pilotes et les mécaniciens suisses, qui apportent cette contribution logistique aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, portent sur l'uniforme de l'ONUST l'insigne de la Suisse, ils sont, à partir de leur base à Jérusalem, un signe concret de la volonté des autorités fédérales de contribuer efficacement à la recherche de la paix en Palestine.

Notre pays ayant l'honneur d'être l'hôte de la Conférence de Genève, il va de soi que les autorités suisses ont à cœur de maintenir des relations de confiance avec toutes les parties appelées à y participer. La qualité d'hôte dicte au Conseil fédéral une attitude de réserve attentive et d'équilibre, qui ne lui permet pas de préjuger, par des suggestions trop explicites, les modalités d'un règlement qu'il appartiendra à la Conférence elle-même de définir.

Les vues que le Chef du Département politique a récemment exposées à la commémoration du 40ème anniversaire du Congrès Juif Mondial, à Genève, ont toutefois permis de rappeler, une fois de plus, que de l'avis des autorités fédérales, la conciliation entre les diverses communautés de Palestine doit passer par la reconnaissance des aspirations légitimes de chacune d'elles.